

## Préfecture de la région POITOU-CHARENTES

Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé à l'arrêté définissant  
les zones géographiques au regard de l'archéologie  
préventive (livre V du Code du Patrimoine)

### GENOUILLE 17174 (Charente-Maritime)

- Zone de saisine A [tout dossier]
- Seuil B [supérieur à 1000m<sup>2</sup>]
- Seuil C [supérieur à 10000m<sup>2</sup>]
- Carroyage
- Limite administrative communale
- © IGN Paris - Scan 25 © 2001

Seuil communal général : supérieur à 30000 m<sup>2</sup> (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

Feuille 1/4

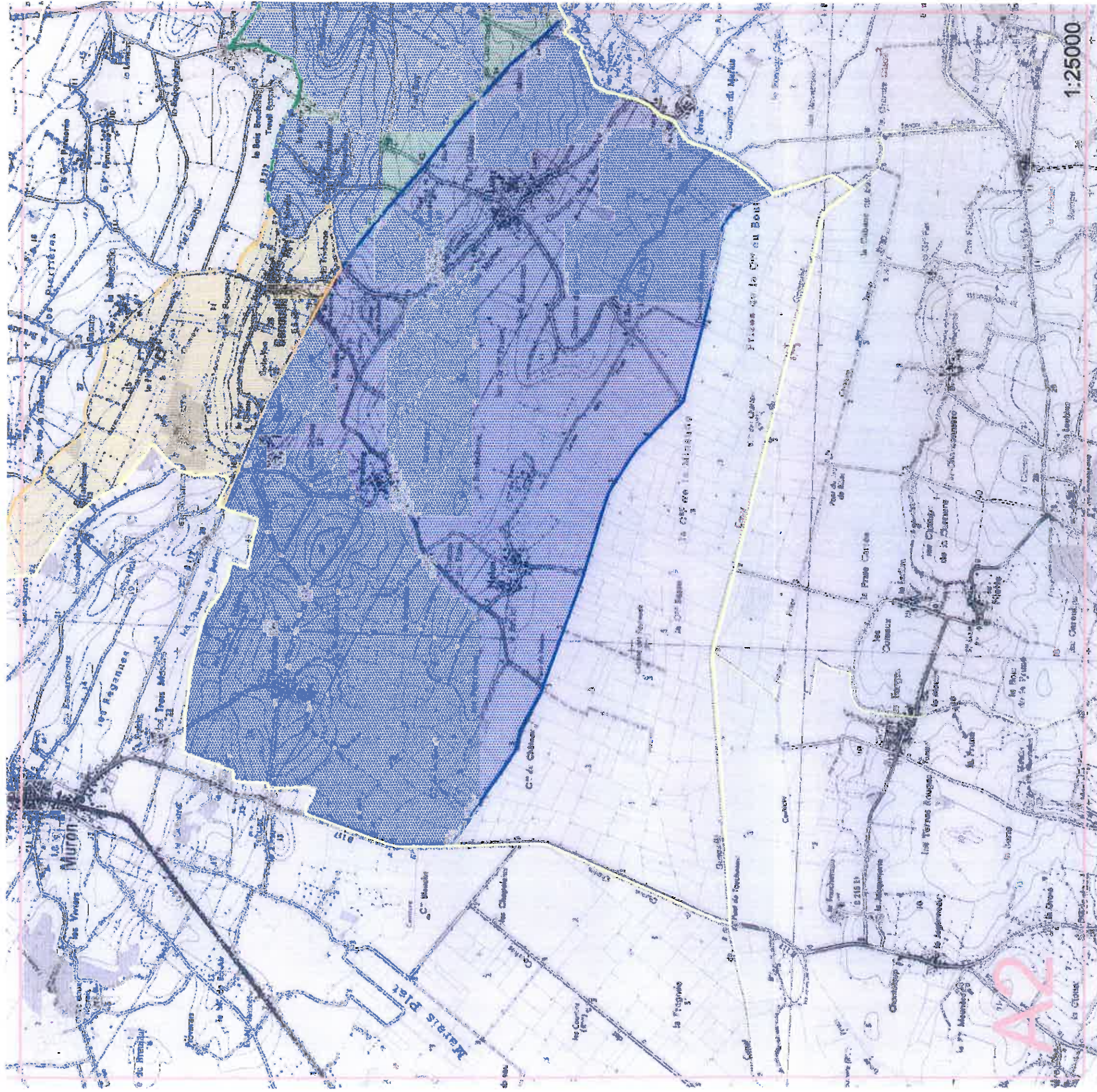
1:50000

Date : 07 AVR. 2005

Le Préfet de la région Poitou-Charentes  
Le Préfet de Région  
et par délégation

le Directeur Régional des  
Affaires culturelles

Jean-Claude VAN DAM



**Préfecture de la région POITOU-CHARENTES**

Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé à l'arrêté définissant  
les zones géographiques au regard de l'archéologie  
préventive (livre V du Code du Patrimoine)

**GENUILLE 17174 (Charente-Maritime)**

-  Zone de saisine A [tout dossier]
-  Seuil B [supérieur à 1000m<sup>2</sup>]
-  Seuil C [supérieur à 10000m<sup>2</sup>]
-  Carroriage
-  Limite administrative communale

Seuil communal général : supérieur à 30000 m<sup>2</sup> (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

Date : 07 AVR. 2005

Le Préfet de la région Poitou-Charentes  
Le Préfet de Région  
et par délégation

Le Directeur Régional des  
Affaires culturelles

Jean-Claude VAN DAM